

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 22 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Organisation du travail pénitentiaire.

Le code de procédure pénale prévoit l'organisation du travail au profit des personnes détenues et le rend obligatoire pour les personnes condamnées.

Le présent décret qui en détermine les modalités vise à traduire dans la réalité, la vocation corrective de l'emprisonnement en ce qu'il permet de créer, dans l'univers carcéral, une possibilité d'exercer des activités de production de biens et de services sans occulter le volet formation et ce, en adéquation avec les normes internationales établies en la matière.

Ainsi, grâce à diverses occupations, les détenus seront à l'abri de l'oisiveté et seront moins enclin à la tentation de récidive une fois libérés. Les expériences observées prouvent à suffisance que les aptitudes acquises en exerçant ces travaux constituent le fondement d'une réinsertion socio-professionnelle réussie, compte non tenu du fait que la rémunération qu'ils peuvent percevoir favorise la satisfaction de leurs besoins essentiels.

Le texte énonce par ailleurs, les conditions d'accès au travail, les types d'activités à exercer, les modalités d'exécution et de rémunération du travail accompli, les droits et les obligations des détenus travailleurs. Il en est de même des obligations des entités agréées à l'organisation du travail au profit des personnes détenues, des partenariats et du financement des activités du travail pénitentiaire.

I-2. Homologation des conditions de commercialisation 2024-2025 de noix de cajou.

Au cours de ladite campagne qui se déroulera du 30 janvier au 31 mai 2025, les acteurs de la filière mettront sur le marché, une production de 225.000 tonnes de noix de cajou contre 201.000 tonnes la campagne précédente.

Réunis au sein de leur interprofession, ceux-ci se sont accordés sur un prix de vente de 375 FCFA/kg dont 5 FCFA/kg au titre des fonctions critiques. Le Conseil a donc homologué les conditions retenues pour le déroulement de la campagne. Il invite par la même occasion toutes les composantes de l'Interprofession cajou à s'investir dans sa réussite puis à œuvrer dans le sens de l'amélioration constante de la production nationale.

Les ministres chargés de l'Industrie et du Commerce ainsi que de l'Agriculture sont instruits de les accompagner dans cette dynamique.

Sous cette même rubrique, il a été également adopté le décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de Biosécurité, en application de la loi n° 2021-01 du 3 février 2021 portant Biosécurité en République du Bénin.

II- Communications.

II-1. Réalisation des études techniques, socio-économiques, financières et environnementales détaillées pour l'aménagement de périmètres hydro-agricoles.

L'objectif visé par les présentes études est de mettre en valeur l'important potentiel de notre agriculture, en la rendant moins dépendante des aléas climatiques. Il s'agit d'exploiter au mieux les réservoirs hydro-agricoles naturels qu'offrent les fleuves et vallées, les autres cours d'eau et leurs affluents de même que les vastes domaines inondables. A terme, la culture irriguée sera privilégiée pour le développement et la promotion d'un certain nombre de filières phares comme le riz et les produits maraîchers.

Ces études portent d'une part sur une superficie nette de 6.437 hectares dont 2.937 disponibles dans les communes de Malanville et de Matéri ; et d'autre part sur 3.500 hectares répartis dans les communes de Kpomassè, Ouinhi, Sèmè-Podji et Bonou.

Le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est instruit d'assurer le suivi de la conclusion des contrats avec les prestataires retenus et de veiller à la bonne exécution des missions par la Société béninoise des aménagements agricoles.

II-2. Recrutement de 172 fonctionnaires de l'Etat au profit du ministère de l'Economie et des Finances au titre de l'année 2025.

Les agents à recruter sont appelés à servir au niveau de la chaîne centrale des dépenses publiques. Ils seront répartis à raison de 40 au profit de la

Direction générale du Budget ; 55 à déployer au niveau de la Direction nationale du Contrôle financier ; 37 pour la Direction nationale du Contrôle des marchés publics et 40 au titre de la Direction générale du Matériel et de la Logistique.

Ce recrutement permettra de combler le déficit lié aux départs à la retraite et d'insuffler une nouvelle dynamique dans la prise en charge des attributions relevant de l'administration des finances.

En marquant son accord pour l'organisation du concours à cette fin, le Conseil a instruit les ministres concernés de s'assurer de la transparence des opérations y relatives.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, sous cette rubrique, l'organisation au Bénin, de la formation des conseillers militaires genre, avec l'appui du Système des Nations unies, du 24 février au 7 mars 2025.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

- ✓ **Au ministère de la Défense nationale**
- **A l'état-major général**

Directeur de l'Organisation et du Personnel des armées

Intendant militaire de 1^{ère} classe Mohamed IDRISOU

Directeur adjoint de l'Organisation et du Personnel des armées

Colonel Didier DINDIN

Directeur adjoint du Renseignement militaire

Lieutenant-colonel Damien Eudes Patrick MAGNON

Directeur adjoint du Matériel des armées

Colonel Coovi Théophile GBETO

Conseiller technique du Chef d'état-major général des Forces armées béninoises aux Opérations et à la Lutte contre le Terrorisme

Colonel Abdouli Bariou Akin-Ola ALAO SALOU

Conseiller technique du Chef d'état-major général des Forces armées béninoises aux Infrastructures et à la Lutte contre les engins explosifs improvisés

Colonel Gilbert LOSSITODE

Conseiller technique à la Communication du Chef d'état-major général des Forces armées béninoises

Monsieur Manlonhan Rodrigue Landine HODE

- **Au cabinet du ministre**

Conseiller technique juridique

Madame Boladé Erudite SEDOGBO

- ✓ **Au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche**

Conseiller technique aux Organisations professionnelles et à l'Entrepreneuriat agricole

Monsieur Gbénoukpo Arnaud TOGBE

Directeur général de l'Agence béninoise de Sécurité sanitaire des aliments

Monsieur Kinnou Jean Kisito CHABI SIKA

Directeurs départementaux ainsi qu'il suit :

- **Ouémé**

Monsieur Janvier AMOUSSOU

- **Atlantique**

Madame Rose Laurenda SOHOU.

Fait à Cotonou, le 22 janvier 2025,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.